

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

Numéro 189- Déc. 2013

L'in **FO** 44



## **CAP de MUTATIONS des INSPECTEURS du 3 décembre 2013**

(pour affectation au 1er mars 2014)

Si cette CAP est fusionnée, pour autant les postes restent encore différenciés par filière. Ce n'est qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 que les postes seront banalisés.

S  
P  
É  
C  
I  
A  
L

C  
A  
D  
R  
E  
S



A

Extrait du tract national **FO** DGFIP (en ligne sur notre site)

### **EN 2014, CE QUI CHANGE ?**

La référence aux filières disparaît, les IFIP peuvent formuler une Mission/Structure à la fois de la sphère gestion publique et/ou de la sphère fiscale.

Exemples :

- 1- Un inspecteur vérificateur libéré du délai de séjour dans sa spécialité, pourra postuler pour le mouvement général du 1er Septembre 2014 et/ou le mouvement complémentaire du 1er Mars 2015, sur un poste comptable classé C4 pour exercer en Trésorerie.
- 2- Un inspecteur adjoint en SPL (Secteur Public Local) pourra demander « gestion » au niveau national et ainsi rejoindre un SIE (Service des impôts des Entreprises) après la CAP locale.

### **Situation au 1er septembre 2013**

- Taux de couverture : 100,83%
- 8 détachements (à l'issue du mouvement du 1er septembre 2013)
- 11 ALD 44
- 3 ALD Nantes (dont 1 détaché)

### **Situation avant la CAP**

- 1 arrivée dans le département (en ALD 44)
- 3 départs (2 promotions en IDIV, 1 mutation extérieure)

### **Vacances**

- FGP : 1 Rezé, 2 PRS, 1 Huissiers, 1 SIP Ancenis,
- FF : 1 SIP NSE, 1 SIE NSE, 1 SIP-E Chateaubriant.
- Direction : 7 vacances GP\*, 0 en FF

\* à vérifier par la Direction

Il n'a pas été possible au vu des documents dont nous disposons de déterminer le nombre exact de vacances au niveau de la Direction.

De longs débats ont animé cette séance, les tableaux fournis manquant de clarté. La direction l'a reconnu et se propose de trouver un nouveau dispositif commun pour les deux anciennes filières ...et surtout plus lisible par tous....

Concernant les postes en Direction, bien entendu, la règle veut que les affectations dans les différents services soient faites à la discrétion du DRFiP. Pour autant, il est nécessaire que les élus aient une vision globale pour préparer la CAP et disposent des

mêmes informations que la Direction. C'est pourquoi à **FO**, nous avons demandé à disposer d'une "photographie" qui intègre les postes en Direction.



Pour les mouvements des ALD, la Direction ne souhaite pas nous faire connaître ses décisions avant la CAP .... ce qui lui laisse une marge de manœuvre jusqu'au dernier moment., nous dit-elle Mais elle fournira la liste des affectations des ALD et des détachés avant CAP dans les documents de travail. Par contre il a été entériné que les changements concernant des ALD ou des détachés entre deux CAP seraient portés à la connaissance des élus.

Par ailleurs, deux reports d'affectations au 1er juillet 2014 ont été entérinés en CAP :

- l'un pour le SIP NSE (au motif d'assurer la continuité du service actuel de la collègue),
- l'autre pour le SIE NSE (dans l'attente d'un départ en retraite au 30 juin 2014).

## Mouvements

### Documents non disponibles

Désormais pour obtenir ce type d'informations vous devez prendre contact avec Chrystelle TONNELIER, Secrétaire Départementale de **FO** DGFIP44 ou demander à recevoir les informations de la section par courriel.



Pour cela, rien de plus simple !

Il suffit de nous adresser une demande par courriel à :

[fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr)

Nouvelle obligation faite aux Organisation Syndicales par la circulaire DGFIP en date du 22 août 2011, "relative au conditions d'exercice du dialogue social".

## Situation après la CAP (au 1er mars 2014)

● Taux de couverture : Direction 103%, Nantes 103,90%, Ancenis 100%, Chateaubriant 100%, Pornic 100% et Saint-Nazaire 81,70%,

### Vacances avant la prochaine CAP

● FGP : 2 PRS, 1 Huissiers, 1 SIP Ancenis,

● FF : 1 SIP-E Chateaubriant

● Direction : 7 vacances GP\*, 0 en FF

\* à vérifier par la Direction



### VOTE FO: ABSTENTION

N'en déplaise..., **FO** s'est abstenu du fait du manque de lisibilité des documents remis aux élus pour étudier les mouvements au 1er mars 2014. Espérons qu'à l'avenir, nous y verrons plus clair ...

Les élus **FO** DGFIP  
en cadres A

Sophie LAINE  
Titulaire

Frédérique CAILLIERE  
Suppléante

Chrystelle TONNELIER  
Experte

☎ 02-40-20-76-56. - ✉ [fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr). - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

### Permanences

VERSAILLES : tous les matins (sauf le mercredi) (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)